

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 12 novembre 2024

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de SAINT OUEN DES ALLEUX

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de présents : 11
Nombre d'absents : 3
Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi douze novembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de conseil pour ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. GESLIN Damien, DOUAGLIN Émile, Mme SENECHAL Marie, M. TURBEL Eric, Mme DELALANDE Sabrina, M. ADAM Mickaël, Mme CHATELET Marie-Laure
Absent	M. QUILLIOT Jean-Louis, M. LEULIETTE Arnaud ayant donné pouvoir à M. Mickaël ADAM, M. Mme BOURION Juliette,
Secrétaire	Mme CHATELET Marie-Laure
Convocation	05/11/2024

2024 11 Approbation des délibérations de la séance du 8 octobre 2024

Le compte rendu de la séance du 8 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

2024 11 093 Assainissement - Reprise de la compétence par Fougères Agglomération

Monsieur le Maire rappelle :

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, en son article 66 le transfert des Compétences « Eau et Assainissement » aux communautés d'agglomération, à partir du 1^{er} janvier 2020,
- La délibération du conseil municipal en date du 15/01/2020 validant la convention de délégation de compétences de Fougères Agglomération à la commune de Saint-Ouen-des-Alleux relative à l'assainissement collectif pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020,
- La délibération du conseil municipal en date du 13/09/2022 acceptant la reconduction de cette convention pour une durée de 3 ans jusqu'au 31/12/2025,

Pendant toute la durée de la convention, la commune exerce la compétence « assainissement collectif » au nom et pour le compte de Fougères Agglomération, qui en est responsable.

Fougères Agglomération a confié à la commune le soin exclusif d'assurer la gestion, le financement et la continuité du service public de l'assainissement collectif, ainsi que tous les travaux liés à l'exploitation du service.

La commune exploite en régie directe le service public « assainissement collectif ».

La Commune de Saint-Ouen-des-Alleux a confié à la société NTE de Saint-Grégoire (35) la réalisation d'un Schéma Directeur d'assainissement entre 2022-2023 visant à :

- ✓ établir un diagnostic du système d'assainissement (réseaux),
- ✓ et définir les améliorations à apporter en particulier sur le réseau, en fonction des normes de rejet fixées par la réglementation en vigueur et en fonction de l'évolution de la population de la commune.

Ce schéma a souligné des travaux de réhabilitation à réaliser sur le réseau (chemisage, réhabilitation de regards), ainsi que des contrôles de branchement (objectif de 32 contrôles par an sur 10 ans).

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 12 novembre 2024

Il a également mis en évidence le non-respect de toutes les normes fixées par l'arrêté de rejet en vigueur et les manques de performances de traitement de la station d'épuration actuelle.

Dans ce contexte, la commune de Saint Ouen des Alleux doit s'équiper d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées, permettant un meilleur traitement des effluents,

Vu le programme et le montant prévisionnel d'investissement,

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur la reprise de la compétence « assainissement collectif » par Fougères Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2026,

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DEMANDE à Fougères Agglomération :

- **D'assurer l'entière compétence « assainissement collectif » sur la commune de Saint-Ouen-des-Alleux à compter du 1^{er} janvier 2026, comprenant la gestion, le financement, les travaux d'exploitation et le service public de l'assainissement collectif,**
- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette reprise de compétence par Fougères Agglomération.**

Pour : 12 voix

Dans l'attente de la réunion d'échange avec Fougères Agglomération, fixée au 15/11/2024 à 10h00, plusieurs questions se posent :

Lieu d'implantation de la nouvelle station au vu du rapport sur la zone humide,
Poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre avec NTE,
Maintien des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ,
Evolution des tarifs de la redevance assainissement collectif,
La charge de la re naturalisation des lagunes...

2024 11 Commission Urbanisme – élaboration d'un rapport triennal sur l'artificialisation des sols

La France s'est fixée, dans le cadre de la loi "Climat et résilience" (Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) l'objectif d'atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" (ZAN) en 2050. Pour ce faire, un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) d'ici 2031, a été mis en place.

Dans le cadre de cette trajectoire, qui se veut progressive, ce sont donc les documents de planification et d'urbanisme qui doivent décliner ces objectifs à différentes échelles.

La réduction de l'artificialisation des sols devrait apporter :

- **Des bénéfices pour la planète avec des sols vivants** (supports de biodiversité, limitation des risques d'inondation par ruissellement, stockage du carbone...);
- **Des bénéfices pour les habitants** par la diminution de l'étalement urbain (baisse des temps et coûts de transport, limitation de la facture énergétique, proximité des espaces naturels, préservation de sols agricoles de proximité, ...);
- **Des bénéfices pour les collectivités** (baisse des coûts d'investissement et fonctionnement de équipements publics, territoire plus résilient, ...).

Afin de suivre et piloter la consommation foncière, l'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités territoriales établit **l'obligation, pour le maire d'une commune de présenter au conseil municipal au moins une fois tous les 3 ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire.**

Le premier rapport doit être réalisé trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit **d'ici la fin de l'année 2024** et l'analyse doit s'appuyer sur des données mesurables et accessibles.

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 12 novembre 2024

La Commission communale de l'Urbanisme se charge d'élaborer le rapport triennal lors de sa prochaine réunion de travail, le 2 décembre prochain et de le présenter à l'assemblée lors de la prochaine réunion de conseil municipal pour être débattu et approuvé.

2024 11 Commission Urbanisme – point sur la révision du PLU

Monsieur Mickaël ADAM rapporte le travail de la commission Urbanisme lors de la dernière réunion avec l'Atelier D'Ys du 04/11/2024 : Délimitation des zones et règlements.

Un argumentaire sur la croissance de la population doit être développé lors de la prochaine réunion (à destination de la DDTM).

2024 11 Commission Energie – Point sur le programme d'implantation de panneaux photovoltaïques

Monsieur Mickaël ADAM rapporte les échanges de la commission Energie sur le programme d'implantation de panneaux photovoltaïques.

Le programme pourrait être découpé en deux phases :

1^{ère} phase : Implantation de panneaux photovoltaïques sur la boulangerie (procédé autonome et évolutif)

2^{ème} phase : Renforcement de la toiture de la salle plurivalente avant la pose de panneaux.

Une prospection de subventions est en cours, notamment auprès du SDE35.

2024 11 094 Commission des bâtiments – Aménagement et devis pour la rénovation des WC publics Place de l'église

Vu le projet de rénovation du sanitaire public situé Place de l'église,

Vu les plans d'aménagement et notice réalisés le maître d'œuvre Les Travaux de Printemps

Madame Laurence GOBÉ fait part des conclusions de la commission des bâtiments, réunit le 30/10/2024 et présente différents devis, à savoir :

Lot	Entreprise	Numéro de devis	Montant HT	Montant TTC
Couverture	SARL DUGUE			
Maçonnerie	SARL PRENVEILLE	DEV00000292	6 714,50	8 057,40
Carrelage	SARL PRENVEILLE	DEV00000296	2 490,00	2 988,00
Parrements	FH MULTI SERVICES			
Solivage / menuiseries	DELAROCHE	1570	6 352,40	7 622,88
Electricité	JM SOLUTIONS	D202400208	2 871,81	3 446,17
Plomberie	SARL POMMEREUL	24002147	4 871,51	5 845,81
Peinture	SARL AS DECO	DE201519	1 208,50	1 450,20
<i>Plans et notices</i>	<i>Les Trvx de Printemps</i>		<i>1 230,00</i>	<i>1 476,00</i>
			25 738,72	30 886,46

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE l'opération de rénovation du sanitaire public situé Place de l'église et son financement,

ACCEPTE les devis présentés ci-dessus pour un montant total de **XXX € HT**

CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 231 sur le budget principal n°15000.

Pour : 12 voix

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 12 novembre 2024

2024 11 095 Marché de travaux du Bar le St Ouen – Avenant n°09 au lot 01 Gros Œuvre pour la prolongation du bungalow

Dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation du Bar/Snack et logements au 21-23 rue du Général de Gaulle, Monsieur le Maire propose à l'assemblée un avenant de l'entreprise COREVA, titulaire du lot 01 Terrassement/Gros-œuvre, à savoir :

- Avenant n°9 d'un montant de 1802,98 € HT, pour la prolongation du bungalow Cuisine du 31/10/2024 au 31/03/2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'avenant n°9 de l'entreprise COREVA pour la prolongation du bungalow Cuisine jusqu'au 31/03/2025 d'un montant de + 1802,98 € HT, portant le nouveau montant du marché du lot 01 Terrassement/Gros-œuvre à 219 987,03 € HT,

AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant à l'acte d'engagement,

CONFIRME que l'avenant n°9 de + 1802,98 € HT doit être reporté sur le plan de financement de l'opération « Réhabilitation du Bar/Snack et logements au 21-23 rue du Général de Gaulle »,

PREVOIT les crédits en section d'investissement au compte 231 du Budget Centre-bourg n°15004.

Pour : 12 voix

2024 11 096 Boulangerie – devis pour le remplacement du Conservateur Surgélateur

Dans le cadre de l'opération de travaux de rénovation et d'équipement de la boulangerie communale, Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux devis de NEO FOURNIL et FOURNIL35 pour la fourniture et pose d'un « Conservateur surgélateur ».

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le devis le moins disant de NEO FOURNIL n°D202400048 pour la fourniture et pose d'un « Conservateur surgélateur Panem » d'un montant de 21 500 € HT,

CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 231 sur le budget Centre-bourg n°15004.

Pour : 12 voix

2024 11 097 Demande de participation à la commune de Saint-Christophe-de-Valains - charges de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle que l'école publique de Saint-Ouen-des-Alleux accueillent les enfants de la commune de Saint-Christophe-de-Valains, dépourvue d'école maternelle et élémentaire et qu'il convient de solliciter une participation aux coûts de fonctionnement à la commune d'origine ;

Il informe du nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2024, soit 3 élèves en classe maternelle et 8 élèves en classe élémentaire,

Le coût moyen départemental pour un élève du secteur public applicable à la rentrée scolaire 2024 est fixé à :

- 1 523 € en maternelle (*hors charges à caractère social*),
- 476 € en élémentaire (*hors charges à caractère social*),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter auprès de la commune de Saint-Christophe-de-Valains, une participation aux charges de fonctionnement pour les 11 élèves, sur la base du coût moyen départemental, soit :

- 4 569 € pour les 3 élèves en classe maternelle,
- 3 808 € pour les 8 élèves en classe élémentaire.

Soit un montant total de 8 377 € de participation aux coûts de fonctionnement de l'école publique de Saint-Ouen-des-Alleux pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour : 12 voix

2024 11 Antennes relais – Convention VALOCIME

Suite à des échanges avec les sociétés CELLNEX (anciennement ON TOWER) et VALOCIME concernant la convention de mise à disposition de la parcelle où se situe l'antenne relais FREE, Monsieur Philippe RAIPIN se charge d'analyser les différentes offres d'achat et de conventionnement de la dite-parcelle.

2024 11 098 Subvention complémentaire à l'association La Gaulle Audonienne pour le piégeage de rats musqués

Monsieur le maire rappelle la délibération du 12/03/2024 validant les subventions allouées aux associations communales.

Il propose à l'assemblée de verser une subvention complémentaire à l'association « La Gaulle Audonienne » pour le piégeage des rats musqués.

Il rappelle que la commune a résilié son contrat avec la société FARAGO pour la réalisation de ces piégeages.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention complémentaire à l'association « La Gaule Audonienne » pour le piégeage des rats musqués d'un montant annuel de 250 € pour l'exercice 2024.

CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente décision.

CONFIRME les crédits en section de fonctionnement au compte 65478.

Pour : 12 voix

2024 11 099 Décisions modificatives n°4 du budget principal 2024 n°15000

Vu la réalisation d'un emprunt de 500 000 € avec le Crédit Mutuel sur le budget principal 2024,

Vu le tableau d'amortissement,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créditer :

- en section de fonctionnement le compte 66111 (intérêts),
- en section de fonctionnement le compte 1641 (amortissement du capital)

Il informe également d'un manque de crédits au compte 65748 pour le versement de subventions,

Il propose les modifications suivantes :

En section de fonctionnement

Chapitre 12	Article 6411	- 10 000 €
Chapitre 65	Article 65748	+ 5 000 €
Chapitre 66	Article 66111	+ 5 000 €

En section d'investissement

Chapitre 231	Article 231	- 8 500 €
Chapitre 16	Article 1641	+ 8 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les modifications présentées ci-dessus du budget principal 2024 n°15000

Pour : 12 voix

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 12 novembre 2024

2024 11 100 Décisions modificatives n°3 du budget centre-bourg 2024 n°15004

Vu la réalisation d'un emprunt de 300 000 € avec la Caisse des dépôts sur le budget centre-bourg 2024,

Vu le tableau d'amortissement,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créditer :

- *en section de fonctionnement le compte 66111 (intérêts),*
- *en section de fonctionnement le compte 1641 (amortissement du capital)*

Il propose les modifications suivantes :

En section de fonctionnement

<i>Chapitre 11</i>	<i>Article 615228</i>	<i>- 3 800 €</i>
<i>Chapitre 66</i>	<i>Article 66111</i>	<i>+ 3 800 €</i>

En section d'investissement

<i>Chapitre 231</i>	<i>Article 231</i>	<i>- 3 700 €</i>
<i>Chapitre 16</i>	<i>Article 1641</i>	<i>+ 3 700 €</i>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les modifications présentées ci-dessus du budget centre-bourg 2024 n°15004

Pour : 12 voix

2024 11 Site Internet de la commune

Monsieur Mickaël ADAM informe de l'avancer du site Internet de la commune. Des photos de la commune, commerces, bâtiments communaux et autres doivent être sélectionnée et intégrées au site.

Date de mise en service : janvier 2025

2024 11 Règlement du Sodapark en cours

Prochaine réunion de travail de la commission, le mercredi 20 novembre à 19h00.

Affichage du règlement pour janvier 2025.

2024 11 Salle des fêtes – insonorisation

Madame Stéphanie BRIAND présente un devis de la société REFLEX Acoustique n°24-085-P002 pour la réalisation d'un diagnostic acoustique de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la réalisation de ce diagnostic avec la société REFLEX Acoustique pour un montant de 700 € HT et confirme les crédits en section d'investissement au compte 203 sur le budget principal 2024 n°15000.

2024 11 DIA « 17 rue du Général de Gaulle »

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes :

Propriété sise « 17 rue du Général de Gaulle », cadastrée Section D n°27-29-227 d'une superficie totale de 368 m²,

Autorisé par délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption urbain sur ces biens.

DIVERS

Cimetière

Mme Laurence GOBÉ informe que le portail central est posé ; des travaux de consolidation de piliers sont en cours par la SARL PRENVEILLE avant le positionnement du deuxième portail.

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 12 novembre 2024

Maison médicale

Madame Laurence GOBÉ informe qu'il convient de remplacer la couverture isotherme de la balnéo du centre médical ; un devis de la société ECOMOTIC vient d'être validé pour un montant de 1410,60 € TTC.

Environnement

Demande d'un tiers d'abattre quatre arbres en bordure du chemin de l'atelier municipal en raison de la détérioration de clôtures. Mme Marie-Laure CHATELET se charge, avec la commission de la voirie, de visiter les lieux le samedi 16 novembre à 9h00.

Prochaines réunions des commissions

14/11/2024 à 10h00 – implantation de la nouvelle station (rapport sur zone humide)

15/11/2024 à 10h00 – reprise de la compétence assainissement par Fougères Agglomération

16/11/2024 à 9h00 – Commission de la voirie (Le Hil, Dufondrie, Le Bois Lonfray...)

19/11 (journée) – Finalisation du site Internet de la commune

20/11 à 19h00 – Salle des fêtes et Sodapark

26 /11 à 9h30 – Agrandissement de la cantine (rapport acoustique) et étude de structure de la mairie – aménagement du 1er étage de la mairie

Fin de séance à 21h30